

*Bayeux, vendredi 5 mars 2021*

# RENCONTRE AVEC LES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

*La Région Normandie et l'AD Normandie  
sont mobilisées à vos côtés pour la reprise*

Séquence Éco 2021 #15



# FINANCEMENTS AUX ENTREPRISES

*La Région Normandie et l'AD Normandie  
sont mobilisées à vos côtés pour la reprise*



# FINANCEMENTS AUX ENTREPRISES

- #1** Fonds National de Solidarité [FNS]..... p. 3
- #2** Impulsion Résistance Normandie [IRN].....p. 5
- #3** Impulsion Transition Numérique [ITN].....p. 7
- #4** Opération Loyers [IRN+].....p. 8
- #5** Fonds Normandie Rebond..... p. 9
- #6** Normandie Prêts participatifs..... p. 10
- #7** Appels à projets « Territoires »..... p. 11
- #8** Appels à projets « Résilience ».....p. 12



# #1 Fonds National de Solidarité [FNS]

## Pour quelles entreprises ?

- Entreprises françaises de moins de 50 salariés, pas de conditions de CA et bénéfices,
- Entreprises soumises à l'interdiction d'accueil du public, depuis décembre : toutes tailles d'entreprises (pas de plafond à 50 salariés) => aide de 10 000 € ou une indemnisation de 20 % du CA 2019, dans la limite de 200 000 €/mois,
- Entreprises ayant débuté leur activité avant le 30/09/2020 pour décembre, **avant le 31/10/2020 pour janvier 2021**,
- Les entreprises détenues par une holding sont éligibles si la consolidation du nombre de salariés < à 50 salariés.

## Quelles modalités ?

- L'aide est définie en fonction des secteurs d'activité et selon la situation de l'entreprise : en fermeture administrative ou non. Le fonds concerne notamment les secteurs du tourisme, du sport, de la culture et de l'événementiel.

## Quelle échéance ?

- Jusqu'à fin février pour décembre 2020 (**fin mars pour S1bis**)
- **Jusqu'à fin mars pour janvier 2021 (formulaire fin février)**

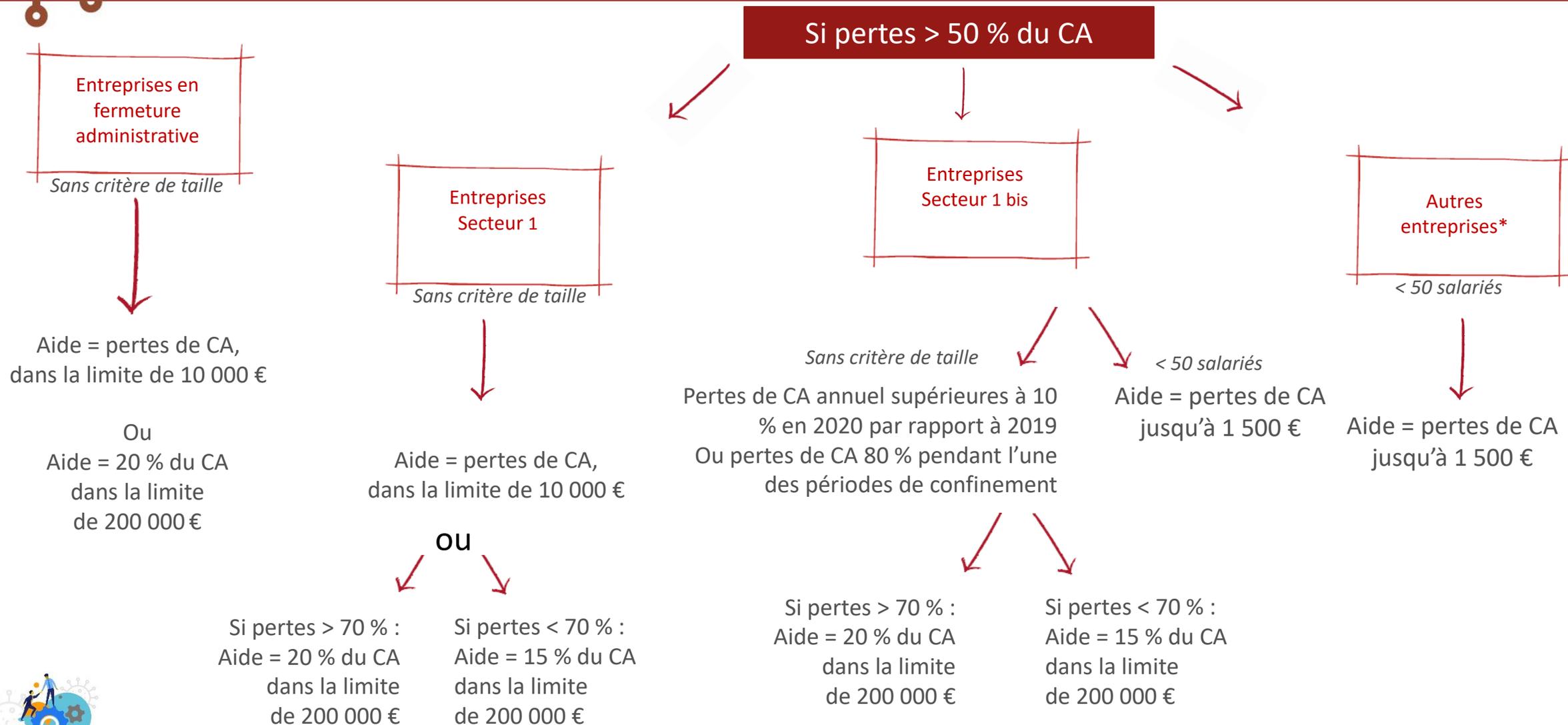
➤ *Création d'une **nouvelle aide** s'ajoutant au FNS (décret en attente de publication)*

- *Prise en charge de 70 % des coûts fixes*
- *Entreprises fermées administrativement ou S1 / S1 bis*
- *Si CA > 1 M€/mois*
- *Aide plafonnée à 3 M€ sur période janvier à juin 2021*



# #1 Fonds National de Solidarité [FNS]

décembre 2020, janvier 2021



► Demande à faire sur : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

## Pour quelles entreprises ?

- Entreprises présentant 0, 1, 2, 3 ou 4 salariés (entreprises > 4 salariés : aide plafonnée),
- Petites entreprises dont les coûts fixes sont trop élevés pour faire face à une baisse de 30 % de leur CA et non soutenues par le FNS.

► *Prioritairement pour les secteurs du tourisme, de la culture, du sport et de l'événementiel.*

## Quelles modalités ?

- Identification des entreprises fragilisées par les EPCI sur leur territoire,
- Instruction des dossiers par la Région.



# #2 Impulsion Résistance Normandie [IRN]

## Critères préconisés

- Perte de CA entre 30 et 50 % pour les secteurs de l'annexe 1,
- Perte de CA entre 30 et 80 % pour les secteurs de l'annexe 2,

## Quelles Modalités ?

- Montant forfaitaire :  
0 salarié = 1 000 € | 1 salarié = 2 000 € | 2 salariés = 3 000 € | 3 salariés = 4 000 € | 4 salariés et plus = 5 000 €

## Quelle échéance ?

- Ouverture de la plateforme le **22 février**

► Informations : [www.adnormandie.fr](http://www.adnormandie.fr)



# #3 Impulsion Transition Numérique [ITN]

## Pour quelles entreprises ?

- Entreprises normandes de moins de 10 salariés dont le CA annuel ou le total du bilan n'excède pas 2 M€,
- Entreprises éligibles aux conditions suivantes :
  - Avoir une situation financière saine antérieurement au 16/03/2020 ou sur présentation des liasses fiscales de l'année N-1,
  - Être à jour des obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations.

## Quelles modalités ?

- Taux d'aide maximal : 50 % de l'assiette éligible,
- Montant total de l'aide cumulé sur 12 mois : 5 000 €,
- L'aide doit être sollicitée avant toute signature de devis.

## Type de dépenses

- Prise en compte dans les dépenses éligibles de matériel concourant notamment à la mise en place de site web ou de solutions de commerce en ligne, de solutions de click&collect.



► Informations : [www.adnormandie.fr](http://www.adnormandie.fr) et [numeriqueTPE@adnormandie.fr](mailto:numeriqueTPE@adnormandie.fr)

## Pour quelles entreprises ?

- Entreprises ou associations à activité économique de 0 à 20 salariés,
- Immatriculées en Normandie,
- Pouvant justifier d'une perte de CA de 30 %,
- Entreprises à situation financière saine antérieurement au moment de la demande et à jour des obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations.

## Quelles modalités ?

- Prêt à taux zéro permettant de couvrir **jusqu'à trois mois maximum de loyer commerciaux** (octobre, novembre et décembre 2020) grâce à **un prêt à taux zéro** (différé de 18 mois, remboursement sur 3,5 ans).

<b>0 à 5 salariés</b>	5 000€
<b>6 à 10 salariés</b>	Jusqu'à 10 000€
<b>11 à 20 salariés</b>	Jusqu'à 15 000€ pour les entreprises Jusqu'à 30 000€ pour les associations

► *S'inscrit dans le dispositif de l'Impulsion Relance + en association avec la Banque des Territoires.*



► Informations : [www.adnormandie.fr](http://www.adnormandie.fr) et [irnplus@adnormandie.fr](mailto:irnplus@adnormandie.fr)

## Le dispositif

- Fonds d'investissement doté de 30 M€ pour accompagner le redressement du territoire en renforçant les fonds propres des PME et ETI dont le CA est compris entre 3 M€ et 150 M€,
- Prise de participation en capital.

► *Partenaires bancaires aux côtés de Normandie Participations : Caisse d'Épargne Normandie, Crédit Agricole Normandie, Crédit Agricole Normandie-Seine.*

## Pour quelles entreprises ?

- PME et ETI régionales, ayant leur siège ou affichant une activité significative en Normandie, dont la situation financière était saine avant la crise.

► *Investissement dans des secteurs privilégiés : industrie manufacturière, service, secteurs stratégiques en région.*

## Quelles modalités ?

- L'intervention des actionnaires sera principalement minoritaire mais pourra se faire de façon majoritaire, conjointement avec d'autres fonds.



# #6 Normandie Prêts Participatifs

## Le dispositif

- Financement du Besoin en Fonds de Roulement [BFR] et investissements sous forme de prêts participatifs,
- Accroître les fonds propres des entreprises en allégeant la pression financière.

## Pour quelles entreprises ?

- Entreprises normandes de tous secteurs d'activités, CA < 10 M€
- Entreprises disposant d'un modèle économique solide, temporairement fragilisées notamment en fonds propres et en capacité d'investissement.

## Quelles modalités ?

- Prêt participatif à un taux moyen de 2 % :
  - De 15 000 € à 500 000 €, plafonné à 25 % du CA ou aux besoins en trésorerie générés par la crise,
  - Une durée du prêt de 7 ans avec un différé total du capital,
  - L'apport en fonds propres ou le financement d'un établissement financier ou bancaire privé sera recherché mais non obligatoire.

## Quelle échéance ?

- Janvier 2021



Informations : [www.adnormandie.fr](http://www.adnormandie.fr)  
[www.normandiepretsparticipatifs.fr](http://www.normandiepretsparticipatifs.fr)  
[contact@normandiepretsparticipatifs.fr](mailto:contact@normandiepretsparticipatifs.fr)

# #7 AAP : Appel à Projets « Territoires »

## Pour quelles entreprises ?

- Entreprises, associations et collectifs d'entreprises de toute taille et forme juridique, portant un projet industriel mature dont les investissements sont prêts à démarrer.

## Quelles modalités ?

- Appel à projets de 150 M€ de subventions mobilisables pour 2020,
- Montants des aides définis au cas par cas en fonction des projets,
- Décisions prises lors de revues d'accélération régionales, co-pilotées par la Préfecture de région et la Région Normandie.

## Quelles échéances ?

- Depuis septembre 2020 et jusqu'à épuisement des fonds.



Informations : [www.adnormandie.fr](http://www.adnormandie.fr)

# #8 AAP : Appels à Projets « Résilience »

## Pour quelles entreprises ?

- Entreprises industrielles avec un projet d'investissement dans un des secteurs stratégiques les plus critiques : aéronautique, automobile, agro-alimentaire, santé, électronique, intrants essentiels de l'industrie et télécommunications 5G.

► *Renforcement des chaînes de valeurs critiques pour diminuer le degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs extra-européens.*

## Quelles modalités ?

- Appel à projets de 100 M€,
- Projets d'investissement sous forme de :
  - Création de nouvelles unités de production,
  - Investissement dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de production ou les rendre plus productives et flexibles,
  - Développement et mise en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants.

## Quelles échéances ?

- Début janvier 2021



Informations : [www.adnormandie.fr](http://www.adnormandie.fr)